L'Anarcho-Syndicaliste n°30
février-mars 1979
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

L'ALTERNANCE OU L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LIVRÉ AU PATRONAT...

C'est avant la guerre que l'enseignement technique public en France a sans doute atteint son meilleur niveau de qualité, avec les *Ecoles pratiques* qui préparaient en trois ans des ouvriers qualifiés, munis d'un *brevet d'enseignement industriel* (B.E.I.) ou d'un *brevet d'enseignement commercial* (B.E.C.). Nombre des cadres syndicaux actuels ont puisé dans ces écoles les éléments de base de leur culture générale.

En 1945 la création de l'*Enseignement technique court* avait pour effet d'intégrer dans le service public les filières d'apprentissage professionnel. Il donna naissance, après 1959, aux C.E.T. devenus maintenant les L.E.P. Parallèlement étaient institués, en 1966, les *Lycées techniques* destinés à la production des cadres et agents de maîtrise.

La mise en place de ce système d'enseignement technique, dans le cadre de l'Education nationale, ayant pour vocation les enseignements généraux, théoriques et pratiques, tendait à faire disparaître les centre d'apprentissages privés patronaux dont le nombre se réduisit bientôt.

C'est alors qu'intervint l'*Accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970* signé par la C.G.T., la C.G.T.-F.O. et la C.F.D.T. d'une part, le C.N.P.F. de l'autre. Cet accord préparait les lois de juillet 1971 sur la *Formation permanente* et sur l'*Enseignement technique*.

La commission parlementaire chargée de préparer ces lois ne masque même pas ses objectifs:
«...par comparaison avec la situation passée, il semble se manifester aujourd'hui une certaine désaffection à l'égard de l'apprentissage. Le nombre des apprentis tend à diminuer; au cours de ces dernières années l'apprentissage s'est concentré dans quelques secteurs... SI L'ON SOUHAITE QUE L'APPRENTISSAGE NE SOUFFRE PAS DE LA CONCURRENCE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, voire de la Formation Professionnelle des Adultes, une remise en ordre apparaît souhaitable...».

«Remise en ordre» qui se concrétisait par l'ouverture de la manne publique à l'enseignement patronal, et l'institution officielle des C.F.A. privés *(Centres de Formation d'Apprentis)* qui n'ont cessé de se multiplier depuis.

DU COLLOQUE DE DEAUVILLE

Ainsi placé dans une situation concurrentielle d'autant plus difficile qu'on lui rognait ses propres subsides l'Enseignement technique devait être l'objet d'une nouvelle menace, *«l'Alternance»*, visant à le départir de fonctions essentielles au bénéfice d'un retour à la formation sur le tas.

On ne saurait mieux faire que de citer les camarades du S.N.E.T.A.A.-F.E.N. qui s'exprimaient dans un document publié en 1978 par le *Conseil Syndical Académique* de Versailles:
«Nous devons cependant continuer à REJETER SANS EQUIVOQUE LE PRINCIPE DE L'ALTERNANCE ECOLE-ENTREPRISE, même s'il se trouve, en plus du Pouvoir en place, des élus de la gauche pour le défendre. En effet, ce principe ne peut que conduire à de multiples dispositifs de relance de l'apprentissage patronal, à la remise au goût du jour des vieux principes empiriques et

utilitaires de la formation professionnelle par l'employeur. D'ailleurs, partout où le principe d'alternance est actuellement pratiqué, on ne peut que constater la réduction à un horaire dérisoire des cours apportant la culture générale et les bases d'éducation. NOUS N'EN VOULONS PAS! Nous ne voulons pas que soient anéanties trente années d'efforts et d'améliorations qui ont conduit NOTRE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PUBLIC A UNE PLACE ORIGINALE, et d'ailleurs SANS AUTRE EXEMPLE DANS LE MONDE, ni en Europe, ni en Amérique, ni dans les pays de l'Est».

Du 29 novembre au 1er décembre 1978 le C.N.P.F. organisait à Deauville un colloque sur la formation professionnelle autour du thème de l'Alternance. Les patrons qui projettent de créer leurs propres *Instituts de Formation technique* pour pallier les carences de l'Enseignement public (*«un système de formation dont la qualité est insuffisante au regard des exigences de la compétition technique des économies industrielles»*) souhaitent également voir doubler le nombre des contrats-formation sur le tas (220.000 actuellement) par le moyen de l'Alternance école-entreprise qui leur permettrait de déterminer *«eux-mêmes la qualification qu'ils entendent assurer aux jeunes et les modalités de la formation correspondante».*

Comme l'écrit dans *«L'Ouest-Syndicaliste»* P. Malnoë du Bureau National de la Fédération des Métaux F.O.: *«L'orientation ainsi définie permettrait au patronat de «fabriquer» des travailleurs sur mesure parfaitement adaptés aux besoins définis par les employeurs et selon les variations du marché du travail, de recruter des salariés IMMEDIATEMENT RENTABLES POUR L'ENTREPRISE»,* avant de rappeler la résolution du congrès confédéral Force-Ouvrière de 1977: *«Contrairement à la politique suivie par le gouvernement, ce sont les formations à plein temps et notamment celles dispensées dans les établissements publics d'enseignement technique qu'il faut développer».*

Et voilà que le conseil des ministres du 21 février publie un communiqué annonçant l'élaboration d'un système de formation en alternance à travers un projet de loi qui sera examiné au printemps par le Parlement.

Une note adressée aux membres de la délégation permanente à la formation professionnelle apportait quelques précisions:

-la liste des établissements où sera officiellement appliqué le nouveau système d'enseignement: *«Les établissements de formation relevant des ministères de l'éducation ou des universités, des collectivités locales, des établissements publics, des compagnies consulaires, des établissements d'enseignement privé, des organisations professionnelles, des associations, des entreprises (...)».*

- des diplômes homologués, selon les vœux du colloque de Deauville:
La formation *«aurait pour but soit de préparer le jeune à un emploi déterminé, soit de le préparer à une qualification reconnue par un diplôme de l'enseignement technologique ou un diplôme homologué (...)»*, de toute façon: *«La participation des professionnels aux jurys d'examen sera renforcée».*

- un contrôle du patronat assuré dans tous les cas grâce aux structures de «participation»: *«L'élaboration de la formation alternée devrait faire obligatoirement l'objet d'une concertation entre les responsables des établissements de formation et ceux des entreprises... Le système de l'alternance devra, dans tous les cas, être organisé avec la participation de l'ensemble des partenaires sociaux».*

- la formation des enseignants elle-même n'échappe pas à cette main-mise du patronat: *«Enfin, la formation des enseignants, tant la formation initiale que la formation continue, comportera des stages en entreprises afin de leur permettre de mieux connaître les milieux professionnels».*

- la loi recouvrirait finalement un champ d'application très vaste, puisque: *«Elle pourra viser les enseignements technologiques mais également les enseignements du supérieur (licence, maîtrise, etc.) qui ne sont pas définis actuellement comme professionnels (...)».*

- enfin quelques cadeaux supplémentaires aux patrons, il n'y a pas de petits profits par ces temps difficiles. Dans le cas de la formation sous statut scolaire, aucune rémunération n'est prévue pour le travail effectué en entreprise, tout au plus: «Il pourrait être envisagé que le jeune puisse bénéficier... d'une gratification».

Dans le cas de la formation sous statut de salarié, la loi définirait un contrat de travail de type particulier: *«Le contrat d'apprentissage ou le contrat emploi-formation représenteraient des variantes possibles de ce contrat... On peut proposer de réserver une partie des fonds collectés au titre de la taxe d'apprentissage au bénéfice des formations alternées. (...) Enfin, l'Etat pourrait participer financièrement au développement de l'alternance: en attribuant des subventions de fonctionnement et d'équipement aux organismes gestionnaires de stages de formation alternée; en apportant à certaines entreprises, pour chaque titulaire d'un contrat de travail prévoyant une formation alternée, une aide forfaitaire».*

A LA RUE SOLFERINO:

On ne saurait s'étonner de la réaction du C.N.P.F. qui *«approuve l'effort du ministère de l'éducation et, pour l'essentiel, les orientations dégagées des concertations entreprises. Elles vont, en effet, dans le sens d'un développement des enseignements en alternance dont le C.N.P.F. a déjà, à plusieurs reprises, souligné la nécessité. De façon plus générale, elles doivent permettre l'établissement de relations plus étroites entre les milieux éducatifs et professionnels».* La réaction de la C.F.D.T. ne surprend pas non plus. Organisation *«de gauche»*, elle ne peut ouvertement approuver le projet. Attachée à *«l'ouverture de l'école sur la vie»* et d'accord avec le principe de l'Alternance, elle se situe sur le terrain d'une aimable opposition constructive: La C.F.D.T. *«consciente des problèmes de la formation et de l'emploi des jeunes»* souligne qu'elle *«avait d'ailleurs demandé dès le mois de juin à M. Boulin et à M. Beullac l'ouverture de négociations tripartites. Les éléments du projet font apparaître de grandes lacunes».* Par contre la singulière compromission de la F.E.N. dans cette affaire nous touche davantage: interlocuteurs privilégiés de Beullac les dirigeants de la F.E.N. ont *«négocié»* pendant huit mois, à l'exclusion des centrales ouvrières, la mise à mal de l'Enseignement technique et adopté le *«relevé de conclusions»* sur la formation alternée initiale et permanente.

Cette attitude lui a valu une critique indignée de la part de G. Séguy... qui a lui-même signé l'Accord interprofessionnel de juillet 1970, et qui feint d'ignorer cette appréciation publiée par *L'Humanité* au lendemain du colloque de Deauville: *«Ne faudrait-il pas également que les enseignants soient en rapport plus étroit tout au long de leur carrière avec les différents secteurs d'activité sociale, que les contenus de formation, en gardant leur autonomie, prennent plus en compte l'évolution des forces productives? Ne peut-on faire bénéficier l'enseignement technique d'apports extérieurs, intégrer dans le processus de formation et sous la conduite des éducateurs des expériences plus concrètes de la vie active? ... L'apprentissage est donc une réalité que nous devons prendre en compte».*

Indépendamment de ces règlements de comptes entre anciens partenaires de l'union de la gauche, la question, la grave question se pose de savoir ce qui a conduit la direction de la F.E.N. à livrer l'Enseignement technique au patronat. Pourquoi la F.E.N., en 1979, adopte-t-elle ce *«relevé de conclusions»* qui aggrave considérablement les dispositions de l'Accord interprofessionnel de 1970 alors dénoncé par la F.E.N.? Pourquoi le S.N.E.T.A.A., dirigé par la même tendance U.I.D. que la F.E.N. et le S.N.I. déclare-t-il curieusement aujourd'hui au sujet de l'Alternance: *«ce sera le rôle de la F.E.N. de faire en sorte que les engagements ministériels soient respectés»*?

La clé du mystère est facile à trouver. La première raison est d'ordre idéologique: depuis le congrès de février 1976 les dirigeants U.I.D. de la F.E.N. ont quitté le terrain du réformisme traditionnel pour celui de l'idéologie autogestionnaire et des conceptions corporatistes qui s'y rattachent **(1)**. La motion sur la formation professionnelle présentée par la tendance U.I.D. et adoptée à ce congrès ne réclamait pas autre chose que l'Alternance: *«...L'ouverture sur le monde du travail, l'accrochage à la vie s'impose donc à tout niveau... Les contacts avec les professions s'imposent dès le début de la formation... Tout au long de la formation, la direction en pleine responsabilité sera confiée aux enseignants qui auront mission de rechercher les contacts avec la profession et les moyens d'obtenir la collaboration de celle-ci. Une telle collaboration exige des études préalables auxquelles seront associés les entreprises, les syndicats ouvriers et les syndicats d'enseignants concernés».*

Pour qui a suivi l'évolution de la F.E.N. depuis trois ans il n'y a pas lieu de s'étonner quand ses dirigeants adoptent le *«relevé de conclusions»* avec MM. Beullac et Boulin.

(1) Voir *«Avant le Congrès de la F.E.N.» - L'Anarcho-Syndicaliste* - n° 4 (janvier 1976).

La seconde raison de la complicité des responsables U.I.D. relève simplement du marché d'affaires. La direction U.I.D. de la F.E.N. ne tient que grâce à l'existence d'une majorité U.I.D. au S.N.I.-P.E.G.C., le plus important syndicat de la F.E.N. Or, la nouvelle politique des U.I.D. et ses implications commence à déconcerter les instituteurs, un mouvement de désyndicalisation se dessine, certains départements comme la Loire-Atlantique (à direction U.I.D.) ont refusé les Conseils d'école... En reprenant le projet U.I.D. de *«L'Ecole fondamentale»*, qui confie aux instituteurs l'enseignement de la maternelle à la troisième incluse, Beullac élargit d'autant le champ de recrutement du S.N.I.-P.E.G.C. En octroyant quelques points indiciaires à ces instituteurs-nouveau type il contribue à remettre en selle les dirigeants U.I.D. du S.N.I. et par voie de conséquence ceux de la F.E.N.

A condition bien sûr que ce remaniement indiciaire ne se répercutent pas sur les autres fonctionnaires, comme l'expliquait malicieusement Beullac à l'*Association des journalistes universitaires* le 28 février: *«le S.N.I. a le même souci de l'intérêt général que le gouvernement. C'est-à-dire qu'il ne peut être question de mettre en mouvement la grille de salaires de toute la fonction publique».*

A la condition également, posée par M. Barre, que cela n'entraîne pas de dépenses supplémentaires et que le budget de l'Education demeure dans le cadre de l'austérité. C'est pourquoi Beullac doit utiliser le fléchissement momentané des effectifs scolaires pour récupérer dans les compressions de classes et fermetures d'Ecoles Normales les crédits nécessaires à l'augmentation des instituteurs. A terme, l'opération s'avérera rentable puisque les instituteurs qui prendront la place des professeurs licenciés coûteront finalement moins cher.

Mais il faudra que la F.E.N. et le S.N.I. fassent le travail: aujourd'hui la F.E.N. et son syndicat le S.N.E.T.A.A. défendent l'Alternance; en juin, au congrès du S.N.I., les U.I.D. défendront *l'Equipe éducative*, le *Conseil de secteur*, le *Conseil de l'éducation*, dont les projets attendent déjà dans les dossiers du ministère.

Au-delà des rodomontades et manifestations d'avant-scène, l'accord profond qui unit Beullac et les dirigeants de la F.E.N. risque de peser lourd sur les enseignants. Pour ceux de l'Enseignement technique, le mal est déjà fait.

Serge MAHE.

RÉPRESSION EN ESPAGNE

Nous avons reçu le communiqué suivant que nous demande de publier le *Comité de Soutien aux Réfugiés Politiques* dont voici l'adresse: «Adele», 39, rue Saint-Rôme, 3ème étage, 31000 Toulouse.

«A la suite de l'extradition de sept militants basques et de l'assignation de 16 autres par le gouvernement français, un Comité de Soutien aux Réfugiés Politiques s'est constitué à Toulouse.

Le Comité dénonce la coopération policière franco-espagnole et appelle à une mobilisation contre toutes les atteintes au statut de réfugié politique et pour l'abrogation de la convention anti-terroriste européenne».

LA SITUATION EN ESPAGNE

Plus de 300 prisonniers politiques: 160 Basques (dont 80 à Soria, en grève de la faim depuis trois semaines); 50 libertaires; 40 militants du FRAP.

Cela pour les prisonniers revendiqués par les organisations. Il y en a beaucoup d'autres. Le gouvernement ne leur reconnaît pas le statut de prisonnier politique...

En application de l'article 86 de la Constitution votée en octobre 1978, le gouvernement espagnol a publié un décret-loi élargissant les mesures antiterroristes, allant jusqu'à assimiler les piquets de grève à des actes terroristes.

(1) Voir « Avant le Congrès de la F.E.N. » « L'Anarcho-Syndicaliste » n° 4 (janvier 1976).

Cette loi votée par le parlement espagnol (avec les voix du P.C. et du P.S.) vient en effet de s'appliquer à rencontre de nombreux militants de l'U.G.T. (Banques, Assurances, Construction, Métallurgie) en grève pour appuyer la négociation de leurs conventions collectives: 52 grévistes sont condamnés à de fortes amendes et menacés d'emprisonnement en cas de non-paiement.

En outre la C.N.T. vient d'être l'objet d'une nouvelle provocation à Barcelone: le mardi 27 février la police arrête 11 militants accusés de détention d'armes et explosifs, parmi lesquels plusieurs militants de la C.N.T. Les responsables de la Fédération locale des syndicats C.N.T. de Barcelone ont vivement réagi, au cours d'une conférence de presse, contre cet amalgame que veut établir la police entre les militants syndicalistes de la C.N.T. et des groupes terroristes.

LA RÉPRESSION DES RÉFUGIÉS EN FRANCE

Les accords entre les gouvernements espagnol et français en sont arrivés à une harmonisation de la répression des deux côtés de la frontière.

A la demande du ministre de l'intérieur espagnol, le gouvernement français vient de décider le retrait des cartes de réfugiés politiques aux 20.000 Espagnols qui en bénéficiaient en vertu des Conventions de Genève.

Cette collaboration des deux gouvernements est poussée à l'extrême avec le problème basque. 7 militants ont été remis à la police espagnole et soumis par celle-ci à des tortures. 16 militants basques sont assignés à résidence dans les Alpes sans savoir ce que sera leur sort désormais.

OÙ VONT LES RESPONSABLES U.I.D. DE LOIRE-ATLANTIQUE...

Voici le texte commun diffusé par l'U.A.S. et l'E.E.-F.U.O. à l'occasion des élections au conseil syndical et au bureau national du S.N.I.-P.E.G.C.

Le texte de l'E.E.-F.U.O. publié dans le bulletin de la section départementale témoigne de notre volonté de placer l'intérêt des enseignants et du syndicat au-dessus des intérêts et des querelles de tendances.

Les U.I.D. du département ayant depuis deux ans défendu, avec nous, le statut de l'école laïque et les garanties des enseignants:
- en stigmatisant les conseils d'école qui soumettent les instituteurs à la tutelle des groupes de pression et des autorités locales,
- en organisant le refus d'installer ces conseils d'école,
- en dénonçant la nouvelle mouture du conseil d'école «l'équipe éducative» (ouverte aux groupes de pression et aux milieux sociaux-professionnels), présentée comme une «revendication» par les U.I.D. responsables nationaux et les U. et A.,

dans cette bataille, qui n'est ni secondaire ni ponctuelle, mais une question fondamentale de principe, il était normal d'envisager avec les camarades U.I.D. du département, de constituer une liste commune en vue des présentes élections, ou, tout au moins, d'envisager la constitution d'un bureau hétérogène. Cette initiative aurait constitué la base d'un courant, plus large que les tendances actuelles, qui aurait certainement répondu au souhait de nombreux syndiqués.

Lors des contacts qui eurent lieu, tant avec l'E.E.-F.U.O. qu'avec les Anarcho-Syndicalistes, les responsables U.I.D. du département nous déclarèrent qu'il n'était pas encore possible de constituer

une liste et une déclaration commune, mais ils nous laissèrent croire qu'ils incluraient dans leur déclaration un paragraphe qui nous apparu suffisamment clair, puisqu'il réaffirmait les positions et mettait en cause les responsabilités des U.I.D. au niveau du Bureau National.

Ils s'engagèrent à nous tenir informés des modifications qui pourraient intervenir à la suite de la discussion de ce texte au sein de la tendance U.I.D. de la section.

Les camarades U.I.D. n'ont pas publié ce texte... ce qui est leur droit. Ils ne nous ont informés de rien... ce qui est regrettable.

DE L'AMBIGUÏTE...

C'est donc après le dépôt des déclarations des différentes tendances que nous avons constaté que les U.I.D. du département, sous la pression de leurs responsables nationaux, avaient finalement infléchi leur position:

- ils n'acceptent plus de considérer le problème des conseils d'école comme une question fondamentale de principe,

- alors que les U.I.D. nationaux (qui critiquent les conseils d'école sur la même base que le S.G.E.N.-C.FD.T., leur reprochant de ne pas avoir assez de pouvoir) revendiquent des Equipes Educatives plus efficientes, les U.I.D. départementaux sont devenus muets à l'égard de cette «revendication» qu'ils condamnaient clairement à la session de juin 1978.

- ils n'acceptent pas de mettre en cause la responsabilité des U.I.D. nationaux, dans la mise en place des conseils d'école, et, demain, dans celle des équipes éducatives, conseils de secteur, etc... Ils refusent de condamner la politique du bureau national, menée en parfait accord entre U.I.D. majoritaires et U.etA.; les U.I.D. de Loire-Atlantique se contentant, non sans jésuitisme, de mettre seulement en cause les U.et A. (qui suivent évidemment la politique du P.C.F. et de la C.G.T. favorables à l'autogestion, aux conseils d'atelier dans les usines, aux conseils d'école et d'établissement dans l'enseignement).

- en conséquence, dans leur déclaration, les responsables U.I.D. du département ne parlent pas des sanctions contre 102 directeurs et directrices de Loire-Atlantique, qui sont victimes de cette politique du Bureau National. Par contre, leur circulaire du 9 mars, faisant état, sans autre commentaire, d'une «protestation», du Bureau National apparaît comme une ultime réhabilitation de ce dernier.

...A LA DUPLICITE?

En fait, ne voulant (ou ne pouvant) situer les responsabilités des U.I.D. nationaux, les U.I.D. départementaux, après s'être opposés aux conseils d'école, c'est-à-dire à la politique des U.I.D. nationaux, font aujourd'hui comme si ces derniers n'étaient pour rien dans cette affaire, alors qu'ont lieu les élections au Bureau National.

Et tout laisse prévoir que dans deux mois, à l'occasion du Congrès, ils demanderont d'approuver le rapport moral des U.I.D. nationaux!

L'honnêteté veut que les syndiqués soient prévenus de la perspective de cette duplicité.

- Aux syndiqués qui entendent combattre les conseils d'école et autres structures de participation: équipe éducative, conseil de secteur, conseil de l'éducation ...remettant en cause le statut de la Fonction Publique,

- Aux syndiqués qui comprennent que ce combat doit être également mené au niveau national et qui n'acceptent pas que notre action soit circonscrite à la Loire-Atlantique, jusqu'à son pourrissement...

nous demandons de voter pour les listes départementale et nationale de l'E.E.-F.U.O. ... c'est plus sûr!

pour l'E-E.- F.U.O. F. BLANDY;
pour l'Union des Anarcho-Syndicalistes: S. MAHE.

NOUVELLES BRÈVES

Télévision: Dieu est un jaune

Les travailleurs de la télévision sont en lutte contre les licenciements et pour obtenir la négociation d'une convention collective de l'audio-visuel. Donc grève et programme minimum sur les trois chaînes.

Or, le dimanche matin, les émissions religieuses se déroulent comme d'habitude.

L'Etat, en passe de redevenir clérical, aurait-il imposé cette condition dans le programme minimum? Ou s'agit-il d'une entorse à la grève acceptée par les envahisseurs et ceux qui leur tendent la main?

Les patrons aux chapeaux ronds

Citant le périodique de Gaston Leval: *«Civilisation libertaire»,* nous reproduisions dans notre numéro de février 1978:

«Les industriels catalans qui, en 1924, absorbaient soixante dix pour cent de la production, et étaient riches en conséquence, se plaignaient et voulaient l'indépendance politique parce que le gouvernement central leur faisait, comme il arrive généralement dans tous les pays, payer plus d'impôts qu'aux régions pauvres».

Le thème du régionalisme n'est donc ni nouveau, ni spécifiquement français, ni l'apanage de la gauche moderne, même si le P.C.F. aussi farouchement patriote que régionaliste prône l'élection de parlements régionaux élus au suffrage universel.

Et il ne nous est jamais paru évident que la lutte contre l'Etat national fondé par les jacobins passait par l'institution de petits Etats féodaux qui auraient pour principale caractéristique de substituer à la lutte des classes le noble sentiment de la solidarité communautaire.

C'est ainsi que l'*Union patronale interprofessionnelle de Bretagne* (l'U.P.I.B.) vient de faire une suggestion intéressante au cours d'une conférence de presse à Rennes par la bouche de son président Albert Revault: les fonctionnaires et salariés du secteur public, qui échappent injustement au chômage, devraient combler d'une partie de leur salaire le déficit croissant des A.S.S.E.D.I.C.:

«Le chômage est devenu un problème national qui concerne donc l'ensemble de la collectivité. Son indemnisation coûte de plus en plus cher aux entreprises et aux salariés du secteur privé. Les salariés du secteur public ne paient aucune cotisation aux ASSEDIC. Pourquoi ne feraient-ils preuve de solidarité en participant au financement des ASSEDIC?».

Un sujet de méditation pour les camarades de l'U.D.B. et autres colonisés de Corse, d'Occitanie et d'ailleurs.

Quant aux hommes de lettres qui affectionnent la veine régionaliste, notamment celle de la Bretagne, après *Le Cheval d'Orgueil* et *Le Cheval Couché*, il reste un titre à leur disposition: *«le cheval de trait»*, qui a toujours été, au fond, la véritable nature du cheval breton.

LA ROSE ET LE FANTOME...

Comme il l'avait promis à A. Henry il y a un an lors du Congrès de la F.E.N., le maire socialiste de Nantes a rompu les contrats simples dont bénéficiaient les écoles privées confessionnelles de la ville.

Aussitôt 32 écoles privées ont demandé à bénéficier du contrat d'association que les municipalités n'ont pas le droit de refuser. La charge supportée par les contribuables nantais va s'en trouver alourdie

de près d'un million de francs. Mais il s'agira maintenant d'une contribution imposée par l'Etat, et les principes seront saufs.

C'est également au nom des principes que le groupe des élus communistes de Nantes, fidèles au compromis historique avec les A.P.E.L, a décidé de s'abstenir lors de la réunion du conseil municipal:

«Nous sommes laïques et nous pensons que les contrats d'association, malgré la loi Guermeur, demeurent un pas vers l'intégration. Mais, nous sommes également sans réserve pour le respect des consciences. On n'a pas le droit de faire pression sur les gens pour les obliger à choisir une voie plus qu'une autre....

Quant au fond nous considérons qu'il n'est pas réaliste d'ignorer que le choix de nombreux parents nantais se fait en faveur de l'école confessionnelle pour des raisons diverses...».

La presse a réservé une large place à cette affaire nantaise, de *«L'Ecole Libératrice»* qui glorifie l'attitude du P.S. et stigmatise celle du P.C., à *«Ouest-France»* qui commente philosophiquement:

«L'opposition (centre, majorité, droite) réagira finalement fort peu. Après tout il y a maintenant la loi Guermeur et il n'y a pas non plus d'enjeu national pour chatouiller les foules avec le fantôme du petit père Combes».

Quant au *«Monde»*, il conclut son article en citant l'association de parents catholiques l'A.P.E.E.C. qui milite pour l'intégration de l'Ecole confessionnelle dans le cadre de la *«nationalisation»*:

«On attendait cette décision politique depuis un certain temps. Cela devrait assainir la situation et permettre d'aller vers l'égalité effective que nous réclamons dans une école unique... Le contrat d'association est une étape nécessaire dans cette transition» (*«Monde»* 2-2-79).

Il est curieux que la presse de gauche, à l'affût d'expériences originales, ait négligé une seconde initiative unificatrice prise simultanément par la municipalité de Nantes, toutes tendances réunies.

Faute d'autres références nous nous contenterons de citer le journal d'obédience cléricale *«Ouest-France»* (7-2-1979) qui ne cache pas son enthousiasme:

«La Fédération des centres de loisirs éducatifs de la ville de Nantes, vient d'être créée. Elle pendra sa crémaillère dans les nouveaux locaux, 54, rue d'Allonville, vendredi. Depuis le 1er janvier de cette année, elle est l'interlocuteur unique, de la municipalité nantaise et l'expression collective des associations locales, qui agissent dans le secteur des loisirs éducatifs, pour l'enfance et l'adolescence.

La fédération est l'aboutissement de cinq années de contacts et de négociations, entre plusieurs organismes qui intervenaient sur la ville, pour l'animation des centres aérés et des colonies de vacances. On y trouvait notamment, l'association des centres aérés (A.C.A., regroupant les militants laïcs et affiliés au mouvement Francs et Franches camarades) locataire des installations municipales et l'U.F.C.V. (d'origine confessionnelle catholique) dont le Comité départemental gérait des activités à Nantes...

A la concurrence, la fédération substitue dans un premier temps, la notion de complémentarité. C'est un premier pas décisif.

Il y a quelques années encore, associer dans une même fédération à Nantes, des mouvements laïcs et des associations d'inspiration confessionnelle relevait du pari impossible. C'était vouloir concilier l'eau et le feu.

Le mariage est aujourd'hui réalisé, sur la base d'un solide contrat dont la négociation a été longue et difficile. Mais les partenaires ont réussi à se mettre d'accord, sur une même définition de la laïcité: «idéal de tolérance et attitude dynamique».

Espérons toutefois que ce dynamisme et ces victoires successives ne nous ramènent pas brutalement à l'époque d'avant Emile Combes.

CHRONIQUE DES ENVAHISSEURS: CINQUANTE ANS DE J.O.C.

2- PREMIERS PRÉCURSEURS “LIBÉRAUX”: DE JACQUES ROUX À BUCHEZ:

La vie religieuse et la foi périront moins à cause des objections de quelques intellectuels qu'à cause d'une civilisation totalement séculière. C'est là qu'est la menace essentielle et c'est là qu'un combat doit être mené. Jean DANIELOU ***(25)****.*

A partir de 1815, dans toute l'Europe, l'Eglise fait corps avec la contre-révolution triomphante: *«...elle a besoin des gouvernements contre-révolutionnaires; les forces libérales et nationales sont, en général, hostiles à la religion et à la papauté»* **(26)**. En France, à l'occasion de la négociation d'un nouveau concordat avec le gouvernement de Louis XVIII, Pie VII intervient même dans la discussion parlementaire, par l'intermédiaire d'un député, ce qui *«produit un fâcheux effet»* **(27)**.

LA FRANCE, PAYS DE MISSION:

Malgré ces bavures, malgré le voltairianisme de la bourgeoisie, la réaction cléricale - principalement gallicane - poursuit sa contre-offensive: monseigneur Frayssinous, qui fut à la fois grand maître de l'université et ministre des cultes, est chargé de la réforme de l'enseignement. Et si la tentative de constitution d'un Etat chrétien échoue, l'Eglise de France réussit à reconstituer sa substance, à se reconstruire.

Sous Charles X la bigoterie s'accentue, des missions parcourent les provinces pour prêcher et évangéliser: *«Leurs prêtres arrivent par groupes dans une localité, mettent en interdit les bals, les théâtres, les carnavals, organisent dans les sanctuaires des exercices répétés plusieurs semaines durant et relevés de manifestations à grand spectacle, telles que prédications au milieu des tombes du cimetière, confessions en masse et communions collectives...»* **(28)**. Les excès de cette brutale tentative de reconquête n'amèneront pas que les résultats souhaités. Par exemple avec Proudhon: *«Mes premiers doutes sur la foi me vinrent vers ma seizième année, à la suite de la mission qui fut prêchée en 1825 à Besançon»* **(29)**.

Mais les prêtres pouvaient s'efforcer de reconquérir du terrain, soutenus par la nostalgie des ultras, ils ne pouvaient refaire l'histoire. La révolution bourgeoise n'était pas un accident, même Daniel Rops le reconnaît tout en essayant de masquer la réalité sous une fausse naïveté: *«Coïncidant étrangement avec la révolution politique dont la France est le premier théâtre, la révolution de la machine marque la fin du XVIIIème siècle et les débuts du XIXème siècle (...). Les machines coûtant cher, l'industrie réclamera, pour se développer, des concentrations énormes de capitaux»* **(30)**. Après l'émergence de sa bourgeoisie, qui mit plusieurs siècles à renverser le féodalisme, la France entrait dans une nouvelle phase de l'accumulation du capital: l'industriel prenait peu à peu le pas sur le propriétaire terrien et le marchand, le banquier prospérait de plus belle.

LA MISERE SERT L'ÉGLISE:

La révolution avait supprimé les corporations de l'Ancien Régime et interdit le droit d'association. Le contrat de travail était considéré comme un contrat entre égaux. Bonaparte empereur avait fait punir

(25) Cardinal Jean Danielou, *L'avenir de la religion,* Fayard, Paris 1968, p.24.

(26) Daniel Rops, *L'Eglise des révolutions,* t.1 - *En face de nouveaux destins* (imprimatur 26-1-1960), Fayard, Paris 1965, p.1038.

(27) Dansette, op. cit., p.250. **(28)** Ibid., p.270.

(29) P.-J. Proudhon, *Ecrits sur la religion,* Marcel Rivière éd., Paris 1959, p.16.

(30) Rops, op. cit., p.632.

de prison les coalitions: *«Toute grève était illégale. La Restauration, dans tous les pays d'Occident, avait maintenu ces prescriptions»* **(31)**. Les apparences formelles de l'Etat pouvaient changer, l'important était de préserver les acquis de la révolution bourgeoise.

Dans ces conditions le prolétariat était totalement désarmé et l'industrialisation, qui ne touchait encore que quelques départements, accroissait la misère des exploités; la force de travail était rémunérée à son prix le plus bas, à peine - et pas toujours - ce qu'il fallait pour survivre **(32)**.

Si la stratégie de l'Eglise impliquait le soutien des gouvernements issus de la défaite de la France impériale, quelques évêques des régions concernées protestaient *«contre la soif de l'or»* à laquelle on *«immole les forces, la santé de ses semblables»* **(33)**. Lamennais déclarait, dans *Sur l'observation du dimanche,* en 1823: *«Vous aurez les îlotes de l'industrie qu'on forcera, pour un morceau de pain, à s'enfermer dans les ateliers»* **(34)**.

Il faut traiter ces interventions sans complaisance. La misère offre une belle occasion de dévider des homélies sentimentales visant à faire croire que le christianisme a vocation de sauver l'humanité; Jean-Paul II vient encore d'utiliser cette technique de manipulation des foules au cours de son voyage au Mexique. La misère n'est pas une invention de l'industrialisation. La paysannerie l'a toujours connue, au moins à l'état endémique. Vauban, qui la dénonçait, subit la disgrâce de Louis XIV; La Bruyère décrivait les paysans se nourrissant de racines.

L'Eglise s'accommode fort bien de la misère: elle en a besoin pour se faire valoir.

UN IDÉAL THOMISTE:

A travers les siècles, maintenant comme il y a cent cinquante ans, les objectifs stratégiques sont les mêmes: *«...le projet contre-révolutionnaire catholique se défend en permanence de vouloir être un retour au passé et d'être animé par une nostalgie d'Ancien Régime (...). On s'inspire idéologiquement du passé (par exemple avec ses composantes corporatistes), mais sans nostalgie du passé. On emprunte au passé un modèle, dont on sait bien que, élaboré au Moyen Age, il n'a jamais trouvé historiquement sa réalisation plénière. Il n'est (...) qu'un idéal historique concret, fondé sur le thomisme, et qu'on veut tourner vers l'avenir»* **(35)**.

Si les grands courants historiques obéissent à des déterminismes profonds et encore mal connus, leur déroulement n'est pas linéaire et dans ses tourbillons apparaissent des hommes qui en sont les acteurs plus ou moins heureux. En cherchant bien on peut déjà trouver du temps même de la révolution quelques prémices du christianisme social en France: *«...le catholicisme social peut se souvenir de Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados qui dans son Cercle social étudiait la misère des classes populaires, et même du prêtre apostat Jacques Roux, chef des Enragés, précurseurs d'un collectivisme chrétien»* **(36)**.

Mais l'environnement n'étant vraiment pas propice, le serpent de mer se met en plongée jusqu'aux années 1820 pour refaire surface, en ce qui concerne les progressistes, avec Saint-Simon **«qui n'entend pas annuler le système chrétien, fut-il médiéval, mais le mettre en harmonie avec le progrès des sciences positives: déplacer le paradis terrestre en le transportant du passé vers l'avenir»** **(37)**.

(31) Ibid., p.633.

(32) Edouard Dolleans, *Histoire du mouvement ouvrier,* t.1 - (1830-1871), Armand Colin, Paris 1948, pp.14 à 31.

(33) Paul Droulers, *Catholicisme et mouvement ouvrier au XIXème siècle* in *Cahier du Mouvement Social* n°1: *Christianisme et monde ouvrier,* Ed. ouvrières, Paris 1975, p.40.

(34) Ibid., p.39. **(35)** Emile Poulat, ibid., p.17.

(36) Rops, op. cit., p. 645. *Les soixante-huitards qui se surnommaient «Enragés» avaient-ils l'intuition du contenu idéologique de ce substantif?*

(37) André Manaranche, *Attitudes chrétiennes en politique*, Seuil, Paris 1978, p.71.

On commence à voir ce retour aux prétendues sources des évangiles, auquel nous nous efforcerons de tordre le cou dans quelques chapitres.

BUCHEZ ET LA DÉMOCRATIE CATHOLIQUE

Une branche du saint-simonisme, l'école buchézienne, présente un intérêt particulier.

Athée et matérialiste vers la fin de l'adolescence. Bûchez, passé la trentaine, revient à la foi catholique tout en restant marqué par son passage de quelques années chez les saint-simoniens. Il participe à la révolution de juillet 1830, fonde un hebdomadaire, publie plusieurs ouvrages dont, en collaboration, une *Histoire parlementaire de la révolution française* où, dans la préface d'un des tomes, il expose en quelques phrases sa conception catholique de la démocratie parlementaire: *«La souveraineté du peuple est catholique en ce qu'elle commande à chacun l'obéissance à tous. Elle est catholique en ce qu'elle comprend le passé, le présent et l'avenir. Elle est catholique en ce qu'elle tend à faire de toute société humaine une seule nation soumise à la loi de l'égalité. Elle est catholique enfin en ce qu'elle émane directement de l'enseignement de l'Eglise»* **(38)**.

Curieusement Bûchez est jacobin, centraliste: un ancêtre dans lequel n'aimeront pas se reconnaître les chrétiens-socio-autogestionnaires d'aujourd'hui, parce qu'il n'a pas su distinguer entre les objectifs et la méthode. Il se plaçait pourtant sur le même axe de recherche, comme ils disent: *«Cet homme, à la fois théoricien et réalisateur, pose l'identité entre catholicisme médiéval - il connaît le thomisme - et révolution»* **(39)**. On peut comprendre que la thèse thomiste du bien commun l'ait éloigné de l'observation de la lutte des classes, bien qu'il soit partisan de la création d'associations ouvrières de production pour supprimer *«le prélèvement indu opéré par les patrons sur le produit du travail des ouvriers»* **(40)**. Bûchez, comme tous les thomistes modernes, est anticapitaliste. N'oublions surtout pas que cet anticapitalisme-là n'a rien de commun avec le nôtre. Absolument rien.

Bûchez fit des disciples parmi quelques ouvriers qui fondèrent le périodique *L'Atelier*. Comme leur expérience sert de point d'appui à certaines des thèses que nous combattons, elle mérite qu'on lui consacre un article entier. Ce sera le prochain.

Marc PREVOTEL.

Prochain article: III - Premiers précurseurs *«libéraux»: l'Atelier.*

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
Nouvelle Série - Mensuel
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros : 30,00 F; Abonnement de soutien : 60,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES
CORRESPONDANCE : Serge MAHE, 12, rue du Danube 44300 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES

---

(38) Maurice Vaussard, *Histoire de la démocratie chrétienne* t.1 - France, Belgique, Italie, Seuil, Paris 1956, p.29.

(39) Manaranche. op. cit., p.72.

(40) Vaussard, op. cit., p.30.